



JEUX OLYMPIQUES : TOUJOURS TROP D'INCONNUES

LES AGENTS ONT LE DROIT DE SAVOIR !

DES IMPRECISIONS INACCEPTABLES SUR LES CONGES D'ETE :

- Obligation confirmée pour les « forces de sécurité intérieure » : suspension totale des congés d'été du mercredi 24 Juillet 2024 au dimanche 11 Août 2024
- Hors période JO : possibilité de poser deux semaines de congé entre le 15 juin et le 15 septembre
- Concernant les Personnels Administratifs, Techniques, SIC, des services centraux du ministère, c'est **le flou total** ! Deux semaines de congés garanties comme pour les fonctionnaires de police actifs et les militaires de la gendarmerie ?
- Une décision qui reviendrait au final aux chefs de service et aux préfets au regard des nécessités de service ?

ET TOUJOURS AUCUNE REPONSE :

- Sur les critères retenus pour l'attribution de la prime JO
- Sur l'organisation du travail
- Sur les conventions conclues avec les collectivités territoriales ou le secteur privé pour l'ouverture des crèches en août
- Sur les aides aux familles engageant des frais de garde d'enfant supplémentaires
- Sur l'indemnisation supplémentaire des agents en télétravail
- Sur l'accès aux transports en commun pour les agents des services centraux et ceux des sites olympiques
- Sur la prise en compte de l'engagement des agents qui exerceront les missions de leurs collègues mobilisés entièrement et directement par les JO
- Sur la date précise de la négociation du protocole

II EST URGENT QUE L'ADMINISTRATION RESPECTE ENFIN SES AGENTS CAR, AUJOURD'HUI, LES JO RIMENT AVEC PUNITION !

LA CFDT EXIGE DES REPONSES CLAIRES ET RAPIDES !

